

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B412-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B412

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°13M134 - Lot n°2 : ossature bois - Construction d'un bâtiment accueil/vestiaires/sanitaires pour la piscine de Cabriès

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_05

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°13M134 - Lot n°2 : ossature bois - Construction d'un bâtiment accueil/vestiaires/sanitaires pour la piscine de Cabriès

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2012_B279 en date du 28 juin 2012, le Bureau communautaire approuvait un programme relatif à l'aménagement des nouveaux vestiaires /sanitaires et zone d'accueil pour la piscine communautaire de Cabriès.

Le marché n°13M134 relatif au lot n°2-ossature bois attribué à Toitures Montiliennes a été notifié le 1^{er} avril 2014.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un avenant n°1 à ce marché.

Exposé des motifs :

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau bâtiment Accueil/vestiaires/sanitaires pour la piscine communautaire de Cabriès, le Bureau

communautaire du 20 février 2014 a approuvé le marché de travaux d'ossatures bois de l'entreprise Toitures Montiliennes.

La procédure d'appels d'offres n'avait alors permis d'attribuer que 3 lots sur les 7 qu'elle comportait. Afin de respecter l'enveloppe allouée à ce projet et réaliser des économies, les lots à relancer ont été remaniés. A cet effet, le faux plafond (lot N°4) a été supprimé sur l'ensemble du bâtiment engendrant une économie d'environ 14 500 € TTC. Ce faux plafond était initialement nécessaire pour protéger le support de couverture en bois contre l'humidité. Cette suppression doit être compensée par une modification en bac acier du support de couverture initialement prévu en bois, cette solution apporte par ailleurs un entretien facilité de la toiture.

La plus value pour le lot n°2 s'élève à 6 727,86 € HT soit 8 073,43 euros TTC, soit 4,99 % du montant du marché initial.

L'objet de l'avenant :

L'avenant a pour objet de modifier le montant comme suit :

Montant marché initial	134 826 ,77 € HT
Montant de l'avenant n°1	6 727,86 € HT
Nouveau montant du marché après avenant n°1	141 554,63 € HT
Soit	169 865,56 € TTC
% de variation totale du marché (avenant n°1)	4,99 %

Cet avenant n°1 n'emporte pas d'incidence financière de plus de 5%, c'est pourquoi il n'a pas été présenté à la Commission d'Appel d'Offres.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2012_B279 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 ouvrant le programme relatif à la construction

d'un nouveau bâtiment accueil/vestiaires/sanitaires de la piscine d'été de Cabriès et la participation financière de la Commune;

VU la délibération 2014_B091 du Bureau communautaire du 20 février 2014 approuvant le marché n°13 M 134 relatif au lot n°2-ossature bois

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014

déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 d'un montant de 6 727,86 € HT au marché de travaux d'ossature bois n°13M134 conclu avec l'entreprise Toitures Montiliennes (+ 4,99%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **DIRE** que la dépense résultant de cette opération conformément à l'Autorisation de Programme sera imputée sur les crédits d'investissement de la Communauté du pays d'Aix opération 2031 AP/CPDI 451 AP.



PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
Construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires

AVENANT N° 1

AU MARCHE N° 13 M 134 du 1^{er} avril 2014

MAITRE D'OUVRAGE :

*COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction Bâtiment - DAMO*

MAITRE D'ŒUVRE :

GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE :

*Eric DEDEYAN Architecte
TECNIC INGENIERIE
GP INGENIERIE ETUDES*

TITULAIRE DU MARCHE :

*TOITURES MONTILIENNES
3, rue de l'artisanat
26200 Montélimar*

**AVENANT AU MARCHÉ DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
« CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCUEIL / VESTIAIRES / SANITAIRES »
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise TOITURES MONTILIENNES

Domiciliée 3, rue de l'artisanat - 26200 Montélimar,

Immatriculée SIRET 343 302 469 00014

Représentée par Monsieur Pierre DEFOSSE, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché N° : 13 M 134

Date de notification du marché : 1^{er} avril 2014

Montant H.T. du marché initial : 134 826,77 euros

Nouveau montant HT du marché : 141 554,63 euros

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

La communauté du Pays d'Aix a conclu un marché de travaux « ossatures bois » avec l'entreprise Toitures Montiliennes en avril 2014 correspondant au lot n°2, alors que plusieurs lots sont restés infructueux. Afin de respecter l'enveloppe allouée à ce projet et réaliser des économies, les lots à relancer ont été remaniés, notamment au lot n°04, le faux plafond a été supprimé sur l'ensemble du bâtiment engendrant une économie d'environ 14 500 € TTC. Ce faux plafond été initialement rendu nécessaire pour protéger le support de couverture en bois contre l'humidité. Cette modification a donc engendré une plus value au lot n°2 pour la modification en bac acier du support de couverture.

Le montant de l'avenant n°1 est de 6 727,86 € HT soit 8 073,43 euros TTC, représentant 4,99 % du montant du marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 134 826,77 €HT à 141 554,63 € HT.

Le présent avenant intègre donc les moins value et prix nouveaux suivants :

Prestations en plus-value				
Désignation - (PN = prix nouveau)	unité	quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT
PN 01 Modification étanchéité : plus-value d'un support d'étanchéité en bac acier + isolation thermique + étanchéité.	Ensemble	1,00	17 039,80	17 039,80
PN 02 Modification de l'enveloppe extérieure : suppression de la pose de parement persienné.	Ensemble	-1,00	2 154,25	-2 154,25
PN 03 Modification en toiture : suppression support toiture en OSB 4 22 mm	Ensemble	-1,00	7 428,17	-7 428,17
PN 04 Modification mur à ossature bois : suppression mur ossature bois	Ensemble	-1,00	729,52	-729,52
Total HT				6 727,86
Total TTC				8 073,43

ARTICLE 2. - DUREE D'EXECUTION

Un délai d'exécution du marché reste inchangé.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Nouveau montant du marché</i>	141 554,63 € HT
<i>Soit</i>	169 865,56 € TTC

Le CCTP est modifié. Le nouveau CCTP modifié est joint en annexe n°1 au présent avenant.

ARTICLE 4. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché dans l'article 2 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant N° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix en Provence, le

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé » Le titulaire du marché	Pour le Président et par délégation, le Vice-Président délégué aux Sports
(Signature et cachet de l'entreprise Toitures Montiliennes)	Hervé FABRE-AUBRESPY

ANNEXE n°1- AVENANT n°1
Marché n° 13 M 134 - lot n°2

MAITRE D'OUVRAGE

communauté du

PAYS D'AIX

Communauté du Pays d'Aix
40 route de Galice
13100 Aix en Provence

Architecte:

DEDEYAN Eric
architecte dplg
444b, rue Paradis
13008 Marseille
04 91 36 99 09
contact@dedeyan-architecte.fr

Bureau d'études Structure:

TECNIC INGENIERIE
399, avenue Templiers 13676
Aubagne
Tél: 04 42 18 59 50
Fax: 04 42 18 59 52

Bureau d'études Fluides:

GP INGENIERIE ETUDES
Quartier Cantepèrdrix
13250 Saint Chamas
Tél: 06 88 53 57 82
Fax: 04 90 50 77 81

Bureau de Contrôle:

QUALICONSULT
580 Av W Amadeus Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél: 04 42 37 09 80
Fax: 04 42 37 09 89

Coordonnateur SPS:

QUALICONSULT
37-39 Parc du golf Pichaury
CS 20512
13593 Aix-en-Provence cedex 3
Tél: 04 42 37 25 02
Fax: 04 42 37 25 56

VESTIAIRES DE LA PISCINE DE CABRIES**C.C.T.P. Lot n°02****Ossature bois****Mai 2014**

SOMMAIRE

1. Généralités	4
1.1.Textes réglementaires et références	4
1.2.Échafaudages et protections	4
1.3.Etudes Techniques.....	4
1.4.DESSINS ET CALCULS DES OUVRAGES	4
1.5.COORDINATION	5
1.6.PREPARATION DES TRAVAUX	5
1.7.TROUS - RESERVATIONS - PRISES ET SCELLEMENTS	5
1.8.DIMENSIONNEMENT.....	5
1.9.Qualités et traitements des bois.....	5
1.10.TRAITEMENT DES BOIS ET PIECES METALLIQUES.....	6
1.11.GRAVOIS - NETTOYAGE	6
1.12.SECURITE DE CHANTIER.....	6
2. Description des ouvrages	7
2.1.Murs ossature bois (MOB)	7
2.2.Bardages en bois à lames horizontales	7
2.3.Brises vues bois	9
2.4.Habillages et seuils	10
2.5.Toiture ossature bois	10
2.6.Couverture	10
2.7.Etanchéité toiture terrasse bois.....	11
2.8.Couvertine en aluminium	12

DEFINITION SOMMAIRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS A EXECUTER

Le présent Lot du CCTP a pour objet la description de l'ensemble des travaux d'ossature bois à réaliser dans le cadre de la construction des vestiaires de la piscine de Cabries.

Le présent lot porte sur l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des ouvrages définis au présent CCTP, et comprend tous les travaux préliminaires et tous les travaux et interventions nécessaires à leur parfait achèvement.

Afin de préparer ses ouvrages, l'entreprise devra faire réaliser par son propre bureau d'étude, tous les documents nécessaires et demandés par la maîtrise d'oeuvre et le contrôleur technique.

Ces documents comprennent notamment :

- Les plans d'exécution des ouvrages (PEO)
- Les plans de chantier et de Détails
- Les notes de calcul
- Les plans de recollement ou tout document nécessaire à l'établissement du Dossier des Ouvrages Exécutés

Avant la mise en œuvre de chacune des prestations définies au CCTP, l'entreprise doit obligatoirement présenter à l'avis de l'Architecte et du Bureau de Contrôle, tous les échantillons, fiches techniques, avis techniques, des produits devant être utilisés.

Les fournitures et leur mise en œuvre devront être conformes aux Normes, Règlements, DTU, Avis Techniques, ainsi qu'aux prescriptions et aux impositions en vigueur à la date de remise des offres par les entreprises et aux rapports du Bureau de Contrôle.

L'entreprise devra également la présentation et la mise en place d'échantillons et de prototypes pour approbation par le Maître d'Œuvre, afin d'arrêter l'aspect, la couleur et la technique de mise en œuvre

Ces prototypes ont pour but, d'une part, de vérifier si les produits à utiliser sont adaptés à la prestation et de définir leurs techniques de mise en œuvre, et, d'autre part, de servir de témoin quant à la qualité et au degré de finition demandés des ouvrages à exécuter.

1. Généralités

1.1. Textes réglementaires et références

Les travaux objet du présent poste seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- DTU 31.1 Charpentes et escaliers en bois
- DTU 31.2 Constructions de maisons et bâtiments à ossature bois
- DTU 41.2 Revêtements extérieurs en bois
- DTU BF 88 Règle bois feu 88
- DTU 60.32 Evacuation des eaux pluviales
- DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
- DTU 39 Miroiterie-vitrierie
- DTU 43.4 Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité
- DTU 59.1 Peinturage
- Normes NF. En particulier: NF B 50.100, NF B 52.001, NF EN 335, NF EN 350
- Règles PS92 relatives aux séismes
- Avis techniques du CSTB
- Prescriptions des fabricants .
- Règles de l'art
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Règles de calcul:

Le titulaire du présent lot devra se conformer aux règles de calcul suivantes :

- Neige Règles N 84
- Neige et vent Règles NV 65
- Charpentes bois Règles CB 71
- DTU 60.11 Plomberie
- DTU Règles bois feu 88. Cahier du CSTB

1.2. Échafaudages et protections

L'entrepreneur aura à sa charge l'amenée, le montage, la location, la maintenance, le démontage, et le repli des échafaudages. Ils devront comporter tous accessoires de sécurité, plinthes et autres, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ils devront comporter une protection par bâches en toile ou par filet.

Le type de protection à mettre en place sera fonction du type de traitement de façade prévu d'une part, et des impératifs découlant du site, de l'environnement et des obligations imposées par les services publics d'autre part.

1.3. Etudes Techniques

Tous les ouvrages décrits au présent lot feront l'objet d'une étude technique de la part de l'entreprise. Les calculs de dimensionnement des ouvrages et les plans d'exécution sont à la charge du présent lot. L'entreprise prendra également en compte l'étude parasismique des ouvrages.

1.4. DESSINS ET CALCULS DES OUVRAGES

L'entreprise devra avant toute exécution ou fabrication soumettre à l'architecte pour accord les plans d'exécution des ouvrages.

1.5.COORDINATION

Le titulaire du présent lot est tenu de prendre connaissance des plans définissant les sorties de ventilation au lot VMC et les sorties de ventilation de colonnes de chutes au lot Plomberie, ainsi que tous les plans des autres corps d'état, et en particulier ceux des lots suivants : Gros Oeuvre, Plomberie, Électricité.

1.6.PREPARATION DES TRAVAUX

Avant tout commencement des travaux et dans les délais qui seront précisés en réunion de chantier, l'Entrepreneur du présent lot :

- vérifiera la définition graphique de structures sur les plans d'appel d'offres de l'Architecte, ainsi que sur les plans d'exécution de gros-oeuvre
- prendra connaissance des plans de l'ensemble du projet
- présentera ses propres plans d'exécution à l'accord du Maître d'Oeuvre et du Bureau de Contrôle.

L'ossature sera dimensionnée pour reprendre les éléments divers suspendus (équipements techniques, éclairage, ventilation), puits d'éclairage naturel.

Toutes les observations devront alors être faites par l'Entrepreneur

1.7.TROUS - RESERVATIONS - PRISES ET SCELLEMENTS

L'Entrepreneur du présent lot à la charge de tous les trous, réservations, percements, prises et scellements, et tous les garnissages nécessaires à la pose de ses ouvrages.

Il devra indiquer en temps utile, au gros-oeuvre, toutes les réservations nécessaires à la mise en place de ses ouvrages.

Il devra la fourniture de tous les éléments de fixation qui seraient à incorporer au gros-oeuvre. Il sera solidairement responsable avec l'Entreprise de Maçonnerie de toutes les prises, réservations, scellements et divers, incorporés à la maçonnerie.

1.8.DIMENSIONNEMENT

Pour l'ensemble du chantier, l'entrepreneur adjudicataire du présent lot aura à sa charge les frais d'établissement de l'étude de l'ossature bois. Les plans d'exécution et les notes de calcul seront à présenter à l'architecte avant toute réalisation.

Les dimensionnements prévus sont donnés à titre indicatif et seront à vérifier par étude appropriée.

1.9.Qualités et traitements des bois

Bois massif:

Il ne sera employé que des bois neufs (tout bois qui, avant mise en oeuvre, portera des traces de tenon, mortaise, entaille, trou sera considéré comme vieux bois).

Essences : épicea, pin, sapin, douglas purgé d'aubier et sans noeud

Classement structure: C18ouC24

Classement visuel : 2

Humidité de mise en service < 18%

Classe d'emploi : 4

Bois lamellés collés:

Les éléments en bois lamellé collé seront réalisés par des planches préalablement collées en bout avec une liaison par queue biaise ou enture réalisée dans ces zones exemptes de tous défauts.

Le collage s'effectuera avec un outillage garantissant une répartition minimum de pression de 7kg/cm², les points de serrage seront espacés au maximum de 0,40m.

L'encollage sera assuré par un appareillage garantissant une répartition minimum de colle sur les deux faces de 350 g/m² (175 g/m² par face).

Tous les collages se feront dans un atelier climatisé dont la température ambiante ne sera pas inférieure à 16°C environ, avec des colles préparées pour chaque opération.

Les colles utilisées feront l'objet d'un PV d'essais

Un contrôle de fabrication rigoureux sera assuré à tous les stades:

- contrôle de l'humidité des bois
- contrôle de température et hygrométrie des locaux

- contrôle des colles par éprouvettes
- contrôle des éléments collés par rupture d'échantillons
- tenue d'un registre de collage.

L'usinage des éléments sera réalisé par des machines outils à grande vitesse évitant le glaçage des bois. L'entaillage, l'ajustage et la pose des ferrures d'assemblage se feront en atelier. Toutes les pièces de bois restant apparentes seront livrées avec parements rabotés et arêtes vives.

1.10.TRAITEMENT DES BOIS ET PIECES METALLIQUES

Traitement des bois :

Tous les bois employés seront traités contre les altérations des champignons et insectes. Le principe de traitement sera conforme à la norme NFB 40.500. Les produits employés seront agréés à la marque CTBF et les certificats de traitements remis au Maître d'oeuvre conformément aux normes NFB 50.101 et NFB 50.102.

A la demande du Maître d'oeuvre, il pourra être demandé une vérification du traitement du bois en place, les frais de vérification seront à la charge de l'entrepreneur. Le produit utilisé ne devra pas corroder les clous ou les assemblages métalliques, ni entraîner de tâches.

Un certificat de garantie sur le traitement sera remis à l'Architecte et au Bureau de contrôle.

Traitement des pièces métalliques :

Toutes les pièces métalliques recevront, avant leur mise en oeuvre, un traitement anticorrosion définitif (adapté aux produits de finition du peintre dans le cas de charpente apparente peinte).

Toutes les pièces métalliques utilisées dans la réalisation des travaux de charpente (tire fonds, boulons, équerres, ferrures, sabots,...) seront protégées de la corrosion par galvanisation à chaud en usine. Cette protection est au minimum une galvanisation à chaud dont la masse nominale de revêtement de zinc correspond à la classe Z 275 vérifiée selon les spécifications de la norme NF A 306.321.

1.11.GRAVOIS - NETTOYAGE

Tous les déblais, déchets et gravois provenant de la mise en oeuvre de ses ouvrages sont évacués aux décharges appropriées par le titulaire du présent lot.

Il est rappelé à l'Entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ni aucune salissure quelconque ne soient faites aux ouvrages des autres corporations.

1.12.SECURITE DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

2. Description des ouvrages

L'entrepreneur est tenu de fournir tous les échantillons qui seront demandés concernant les quincailleries qui resteront apparente, tels que visserie, clous, platines de fixation,..., ainsi que les essences de bois.

2.1.Murs ossature bois (MOB)

Localisation :

Murs extérieurs, refends et contreventement du bâtiment Vestiaires.

Murs extérieurs et contreventement du bâtiment MNS/infirmierie.

Caractéristiques :

Les dimensionnements sont à établir par l'entrepreneur suivant ses plans d'exécution et notes de calculs.

Y compris les notes de calculs de stabilité vis à vis des efforts liés au risque sismique.

Une note d'hypothèse générale sera à établir en relation le lot 01 reprenant les hypothèses fondamentales liées au risque sismique (aléa sismique du site modéré 3, catégorie de bâtiment III, classe de sol A).

Les fixations des lisses basses des murs à ossature bois devront être adaptés à la construction en zone sismique.

Bois: voir ci-dessus 1.9 Qualité et traitement des bois.

Le pin douglas sera de classe 3, purgé d'aubier, sans noeud et traité d'usine avec lasure de pré-grisaillement de chez PINUS ou techniquement équivalent.

Fourniture et pose de murs à ossature bois comprenant :

- double ou triple lisse basse filante en bois massif, section rectangulaire fixées par boulonnage sur la dalle béton.
- application d'une couche de bitume sous les traverses basses.
- montants verticaux en bois massif résineux traité, entraxe régulier compris entre 40 et 60 cm dimensionnés pour la reprise des charges et surcharges de la couverture incluse dans le présent lot.
- des traverses intermédiaires en bois massif de section rectangulaire, fixées par clouage sur les montants verticaux, formant étrésoillage.
- contreventement par croix de Saint André,
- façons de chevêtres bois pour baies, permettant la fixation des éléments (fenêtre, portes, etc.),
- traverses hautes filantes de bois massif de section rectangulaire fixée par clouage sur les montants verticaux et dimensionnée pour la reprise des charges et surcharges de la couverture incluse dans le présent lot.

Y compris:

- tous les éléments de renfort ou de jonction ponctuels en acier galvanisé nécessaires à la fixation des ouvrages,
- tous les éléments de renfort nécessaire au support des éléments de charpente.
- toutes sujétions de scellements, pattes de scellement, coupes, chutes, calepinage et accessoires nécessaires à une parfaite exécution et rigidité de l'ossature

L'entreprise devra également la pose des portes livrées par le lot 3 Menuiseries extérieures, sur l'ossature bois.

2.2.Bardages en bois à lames horizontales

Localisation :

Murs ossature bois du local plongée et du bâtiment MNS/infirmierie.

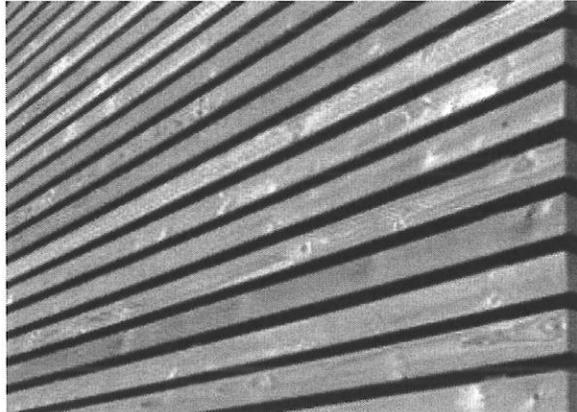
Caractéristiques :

Bois: dito ci-dessus.

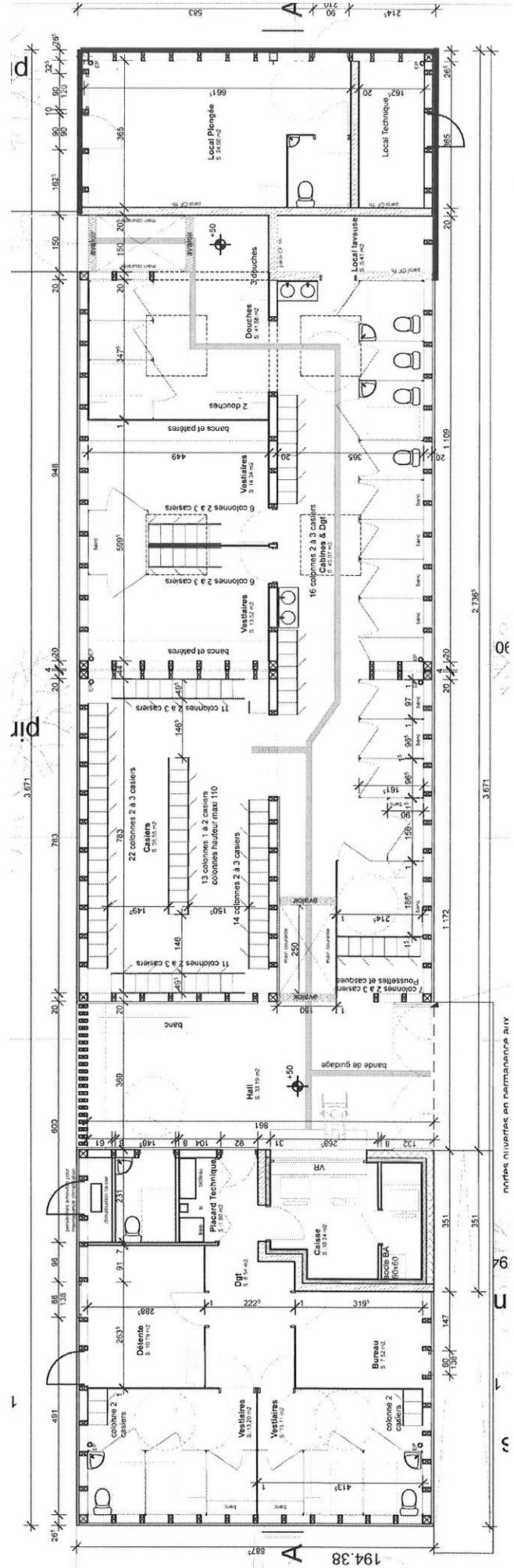
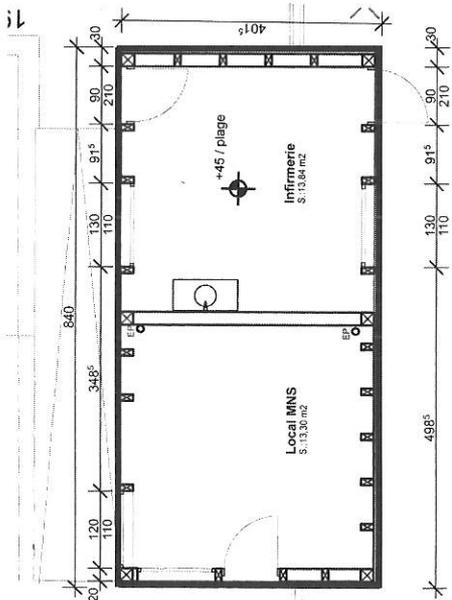
Le bardage du bâtiment Vestiaires est prévu au lot Menuiserie Extérieure.

Bardage comprenant:

- Fourniture et pose de bardage ajouré en lames de bois pin douglas 7 x 7 cm avec coupe en onglet aux angles.
- Fixation par clouage sur tasseaux 25 x 45 (pour bardage toute hauteur) formant contre-lattage, disposés verticalement pour assurer la ventilation du bardage
- Lame d'air de 25 mm
- Pointes torsadées en acier inoxydable
- Grille anti-insectes et anti-rongeurs en partie basse, au droit des baies et d'une manière générale à chaque lame d'air de ventilation haute et basse du bardage
- Baies avec encadrement formant tapées et appui pour châssis et portes.



Localisation Bardages



2.3.Brises vues bois

Localisation :

Sur le hall en façade Nord sur le bâtiment Vestiaires

Caractéristiques :

Bois: dito ci-dessus.

Fourniture et pose de montants de bois en pin douglas comprenant des fixations sur platines, à fournir au lot 1 - Gros œuvre, scellées sur la dalle basse en béton et vissées sur l'ossature bois de la charpente.

Montants: 7 x 11cm

Distance entre montants: 11cm

2.4.Habillages et seuils

Localisation :

Ensemble des ouvertures extérieures.

Caractéristiques :

Bois: dito ci-dessus.

Fourniture et pose d'habillage des tableaux des menuiseries en pin douglas massif raboté épaisseur 30 mm. Fourniture et pose de seuils en aluminium laqué, coloris gris anthracite (RAL 7016)

2.5.Toiture ossature bois

Localisation :

Ensemble du bâtiment Vestiaires.

Ensemble du bâtiment MNS/infirmierie.

Caractéristiques :

Bois: dito ci-dessus.

Cette toiture sera composée d'une structure de type plancher poutre/solives bois avec poutres en lamellé-collé permettant d'avoir une pente pour gérer l'évacuation des eaux pluviales.

L'entreprise devra assurer le contreventement de la toiture au moyen de croix de Saint André.

L'entreprise devra la pose des châssis de toit fournis par l'entreprise du lot n°03 - Menuiseries extérieures.

Poutres Lamellé Collé :

Fourniture et pose de poutres lamellé-collé à inertie variable.

Elles reposeront sur l'ossature bois (MOB) au moyen d'une sablière basse avec appui renforcé au droit de la structure verticale.

Dimensionnements à vérifier par étude d'exécution à la charge de l'entreprise.

Solivage :

Fourniture et pose de solivage en pin douglas sur poutres porteuses de bois lamellé collé.

Cette pose sera réalisée sur lambourde, avec connecteurs métalliques ou par queue d'arronde.

Chevêtres :

L'entreprise devra la création de chevêtres 150 x 150cm pour la pose des châssis de toit. La fourniture est prévus au lot 3 - Menuiseries extérieures.

2.6.Couverture

Localisation :

Emprise de la toiture terrasse bois du bâtiment vestiaires.

Emprise de la toiture terrasse bois du bâtiment MNS/Infirmierie.

Caractéristiques

Support d'étanchéité réalisé en bac acier galvanisé, prélaqué 25/10ème microns en sous- face pour locaux à forte hygrométrie.

Les bacs seront posés à recouvrement longitudinal et formeront « caissons » afin de dissimuler les fixations.

L'entreprise devra fournir les fiches techniques et avis technique du produit, spécifiant l'utilisation pour les locaux classés EC.

Pose sur pannes bois à entre axe de 1.80 m maxi compris toutes découpes et accessoires de pose.

Les toitures auront une pente conforme à la réglementation et aux spécifications du fabricant.

Les bacs devront pouvoir supporter le poids des travailleurs.

Les fixations des bacs à l'ossature seront à toutes les nervures sur chaque point d'appui.

Mise en œuvre de closoir en about pour fermer les ondes.

2.7.Etanchéité toiture terrasse bois**Localisation :**

Emprise de la toiture terrasse bois du bâtiment vestiaires.

Emprise de la toiture terrasse bois du bâtiment MNS/Infirmierie.

Caractéristiques :

Réalisation de toitures terrasses étanchées sur bac acier avec pente de 3%.

L'ensemble sera revêtu de pouzzolane sur un épaisseur de 10cm.

Isolation:

Fourniture et pose de panneaux d'isolation thermique en panneaux rigide de laine de roche de très haute résistance mécanique.

L'isolant devra bénéficier d'un certificat ACERMI ainsi que d'un Avis Technique.

Fixations mécaniques suivant préconisations du fabricant.

Epaisseur 4cm.

Etanchéité monocouche de parties courantes de terrasses non accessibles Classement F5 I5 T4:

- Un écran pare vapeur
- L'isolant décrit ci-avant
- une couche d'étanchéité en feuille de bitume élastomère SBS, avec autoprotection minérale et armature composite. Epaisseur nominale 4.00 m/m
- renforcement de l'étanchéité au droit des zones de collecte de l'eau pluviale compris forme de pente
- classement F5 I5 - T4. et T 15 indice 2

Relevés de parties courantes:

- une costière en tôle d'acier galvanisé toute hauteur, épaisseur 10/10 mm.
- une équerre de renfort de 0.25 m de développé à ailes égales, en bitume élastomère SBS de 3.50 m/m d'épaisseur, soudée au chalumeau
- un revêtement en feuille d'étanchéité élastomère auto protégé par gravillons de couleur, avec talon de 0.15m en partie horizontale, soudé et partie verticale sur toute la hauteur de la costière et de le dessus de l'acrotère.

Les sections des descentes seront calculées suivant DTU 60.11 et normes en fonction de la surface en plan de la toiture ou partie de toiture desservie .

L'entreprise devra le calcul des sections des descentes et le transmettre au lot 07 - Plomberie qui a en charge la fourniture et la pose des descentes en zinc.

2.8.Couvertine en aluminium

Localisation :

Ensemble des acrotères du bâtiment vestiaires.

Ensemble des acrotères du bâtiment MNS/infirmierie.

Caractéristiques :

Couvertine en tôle forte d'acier galvanisé laqué, conformément au DTU 40.41, comprenant :

Comprenant façon de plis, casse gouttes, toutes sujétions de façonnage et fixations, supports, etc.

Les raccords s'effectueront par soudures qui ne seront pas visibles de l'extérieur. Les angles et recouvrement seront traités par pièces réalisées en atelier.

Pose avec pente.

Largeur suivant localisation.

La qualité sera en aluminium laqué suivant palette RAL, teinte au choix de l'architecte.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de travaux n°13M134 - Lot n°2 : ossature bois - Construction d'un bâtiment accueil/vestiaires/sanitaires pour la piscine de Cabriès

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014